



APPEL A MICRO-PROJETS

« Insertion socio-économique de la Jeunesse vulnérable dans les régions internes et frontalières »

Financement de micro-projets à travers un appel à projets au profit des jeunes vulnérables
des régions internes et frontalières : Manouba, Béja, Siliana, Jendouba, Kef

Projet : Fe3il.a - Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques
publiques en Tunisie

Novembre 2022



#EU4YOUTH



Table des matières

INTRODUCTION	3
1. OBJET.....	3
2. ÉLÉMENTS CLÉS SUR LES PROJETS	3
3. CRITERES D'ELGIBILITES :	4
4. PROCESSUS DE SELECTION.....	4
5. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES.....	6
6. APPUI ET ACCOMPAGNEMENT À LA SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES	6

INTRODUCTION

L'Agence de coopération internationale de l'association des communes néerlandaises et son Centre de Développement International pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG-VNG International) en partenariat avec le Ministère de la jeunesse et des sports, mettent en œuvre, le projet « *Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie – Fe3il.a* » (2021-2025), financé par l'Union Européenne avec la contribution du Royaume des Pays-Bas.

Le projet Fe3il.a est la troisième composante du programme de soutien de l'UE à la jeunesse tunisienne "EU4Youth" dont l'objectif général est de contribuer à l'amélioration de l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes tunisien(ne)s les plus défavorisé(e)s à travers une approche de développement local.

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre d'une requête du ministère de la Jeunesse et des sports (MJS) visant le financement des projets portés par des jeunes en situation de vulnérabilité /difficulté économique.

Les critères de sélection des jeunes en situation de vulnérabilité cumulant un ou plusieurs critères de vulnérabilité :

- Jeunes inactifs/au chômage (ni employés, ni scolarisés)
- Jeunes en situation de pauvreté
- Jeunes en situation de handicap
- Jeunes victimes de violence (ex : violence basée sur le genre)
- Jeunes présentant des comportements à risque, notamment : addictions, radicalisation, fugues, vol, tentative de suicide, etc.
- Jeunes habitant dans une zone prioritaire (selon le Plan de Développement Quinquennal 2016 -2020)

Selon l'appel à petits projets, les actions devront être mises en œuvre dans les 14 gouvernorats ciblés par le MJS, et ce suivant un processus ouvert et répondant aux principes de transparence, d'égalité de chances, d'inclusion et sur la base des critères préétablis (référence section 4.5 Processus de sélection). Le but est d'aider au développement de compétences utiles et durables favorisant l'autonomisation des jeunes en tant que citoyens responsables et socialement intégrés.

1. OBJET

Dans le cadre du projet *Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie*, « *Fe3il.a* », CILG-VNG International invite les jeunes à travers ce processus d'appel à projets à soumettre leur candidature pour bénéficier d'un accompagnement (assistance technique et financière) pour la mise en œuvre de leurs projets. Une assistance technique sera également assurée pour soutenir les jeunes à monter leur propre structure légale, notamment à travers le statut d'auto-entrepreneur, un régime simplifié de l'entreprise individuelle.

2. ÉLÉMENTS CLÉS SUR LES PROJETS

Budget du projet	De 10.000 TND à 15.000 TND
Durée d'exécution du projet	6 mois
Zones d'interventions	Manouba, Béja, Siliana, Jendouba, Kef

Dans ce premier appel à projets, **une trentaine de projets** seront sélectionnés, et chaque entrepreneur pourra présenter **un seul projet**.

3. CRITERES D'ELGIBILITES :

Les critères d'éligibilité reposent sur les deux paramètres suivants

3.1. Critère d'éligibilité de l'entrepreneur :

Pour être éligible, l'entrepreneur doit satisfaire les conditions suivantes :

Critère	Documents à présenter
Être un jeune (18 à 35 ans)	- Extrait de naissance
Être un jeune en situation de chômage ou en difficulté économique ¹	- Déclaration sur l'honneur (Annexe à remplir n° 1)
Avoir une patente	- Copie de la patente, sinon un engagement à en créer une (Annexe à remplir n°2)

3.2. Critères d'éligibilité des projets :

Les projets et les activités à proposer doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Être un projet de développement d'une activité sociale ou économique portés par des jeunes femmes et hommes domiciliés dans les gouvernorats ciblés
- Le budget et la durée du projet ne doivent pas dépasser les conditions mentionnées ci-dessus.

Chaque entrepreneur est invité (i) à vérifier son éligibilité et (ii) à collecter les documents qui devront être présentés lors de l'étape 2 du processus.

4. PROCESSUS DE SELECTION

Le cycle de sélection des projets se déroulera sur plusieurs phases comme suit :

❖ 1^{ère} phase : Organisation des sessions d'information

Suite à la campagne de communication sur l'appel à projets, les jeunes des communes ciblées seront invités à des sessions d'information afin de leur présenter l'appel à projets et d'avoir un échange préliminaire autour de l'éligibilité des idées de projets.

Il est essentiel de noter que tout entrepreneur doit, soit être en possession d'une patente, soit s'engager à en créer une. Dans ce cas, les formateurs les informeront du processus.

L'objectif de ces sessions d'information est de donner la possibilité aux jeunes de soumettre (dans un 2^{ème} temps) leurs idées de projets.

Ces jeunes seront donc invités à soumettre leurs idées de projet dans un délai dont ils seront informés. Durant cette période, ils pourront être accompagnés par les formateurs des maisons de jeunes pour la rédaction de leur idée de projet, et ce afin de soumettre leur candidature selon le modèle préétabli et diffusé lors des sessions d'information et en ligne.

¹ Selon les bases de données disponibles du ministère de la jeunesse et des sports

Les entrepreneurs seront appelés à soumettre un « **Formulaire de candidature** » incluant les informations générales sur l'idée de projet, son objectif et un budget indicatif à la maison de jeunes où s'est tenue la formation.

❖ **2^{ème} phase : Sélection des idées de projets**

Chaque entrepreneur doit soumettre le « formulaire de candidature » accompagné par la liste des documents demandés (voir sous-section 3.1) à la maison de jeunes la plus proche ou par mail à l'adresse suivante : jeunesse@cilg-international.org.

Chaque comité de présélection auprès des commissariats régionaux concernés du MJS (avec l'appui de l'équipe du projet) est responsable de sélectionner les meilleures idées de projets pour participer à la session de formation pour rédiger les propositions de projets.

❖ **3^{ème} phase : Rédaction des propositions de projets (lors de la formation)**

Les jeunes dont les idées de projets auront été présélectionnées seront informés officiellement et se verront offrir une formation spécifique (i) à la rédaction de projet et (ii) à l'élaboration de budget, selon les normes et procédures de l'Union Européenne.

Chaque commissariat régional assurera la transmission de l'information nécessaire aux bénéficiaires présélectionnés pour leur participation aux formations. Cette dernière aura comme objectif d'appuyer les jeunes admissibles à rédiger le document du projet et à en améliorer ses composantes.

Il est à noter que la non-réactivité et la non-appropriation du projet peuvent entraîner l'annulation de la présélection du jeune entrepreneur.

❖ **4^{ème} phase : Présentation des projets par les jeunes**

A l'issue de cette formation, les entrepreneurs éligibles dont les idées de projets auront été sélectionnées, seront invités à finaliser l'élaboration et à soumettre leur proposition finale détaillée de projet et de budget selon un modèle prédéfini qui sera présenté lors de la formation.

❖ **5^{ème} phase : Pré-Sélection des projets**

La sélection des propositions détaillées de projets se fera sur la base des critères ci-dessous :

	Critères d'évaluation : PROJET	Score max	Score
1	Qualité de la proposition	10	
	- Compréhensibilité et clarté de la proposition	5	
	- Projet avec solutions / idées innovantes	5	
2	Projet implanté dans un gouvernorat interne et frontalier	10	
3	Faisabilité du projet	10	
	- Par rapport au temps disponible	5	
	- Par rapport aux ressources prévues	5	
4	Adéquation des ressources prévues pour le projet	10	
	- Par rapport aux activités à mener	5	
	- Par rapport aux résultats à atteindre	5	
5	Efficiencia du projet : relation coût et bénéfices escomptés	10	

6	Transférabilité des solutions proposées (modèle) / reproductibilité du projet (d'un appel à projets à l'autre aussi)	10	
7	Originalité du projet	10	
	Score total	Max 70	

Les propositions de projets satisfaisant l'un des critères suivants seront bonifiées :

	Critères de bonification : PROJET	Score max	Score
1	Genre du projet proposé	5	
	- Projet dans le domaine de l'art ou la culture	5	
2	Potentiel de pérennité du projet	5	
	- Par rapport au financement des activités après le projet : disponibilité d'une stratégie de sortie	5	
	Score total	Max 10	

❖ 6^{ème} phase : Sélection finale des projets

Les membres du Comité de Pilotage évalueront les propositions et procéderont à la sélection finale des projets dont les porteurs seront dûment informés. Chaque bénéficiaire sera tenu de signer un contrat de convention avec le MJS et CILG-VNG International. L'opérationnalisation des projets validés pourra être lancée suite à cette étape (si tous les documents requis sont fournis ref. Section 3.1).

5. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Le « [Formulaire de participation](#) » devra être soumis au plus tard, **le 14 décembre 2022** à la maison de jeunes la plus proche ou par mail à l'adresse suivante jeunesse@cilg-international.org

6. APPUI ET ACCOMPAGNEMENT À LA SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Tout entrepreneur désirant obtenir des éclaircissements sur le présent appel à petits projets pourra assister à l'une des réunions d'information qui seront organisées dans la maison de jeune à [Gouvernorat] :

- Le samedi 3 décembre 2022 de 10h à midi dans les maisons de jeunes
- Le dimanche 4 décembre 2022, de 10h à midi dans les maisons de jeunes
- Participer à la réunion Zoom le **samedi 3 décembre 2022** de 10h à midi
<https://us02web.zoom.us/j/83514365403?pwd=d2pMdk9WMDFFFT3k3SmxzZHZadlZhQT09>
- Participer à la réunion Zoom le **dimanche 4 décembre 2022** de 10h à midi
<https://us02web.zoom.us/j/82561650760?pwd=elltM0lzRkhSS0JwUFVhK2FIWHRRdz09>



jeunesse@cilg-international.org
Immeuble IRIS 3^{ème} étage, Rue du Lac Mâlaren, Les Berges du lac 1053 Tunisie
Tel: +216 71 860 245 Fax: +216 71 860 242
www.cilg-international.org